

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 17 décembre 2020

DÉLIBÉRATION N° CD-2020/12/17-3/05 A

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20201217-lmc100000021505-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 21/12/2020

Réception Préfet : 21/12/2020

Publication RAAD : 21/12/2020

Commission n° 3 – Routes, Transports et Mobilités
Rapporteur : TISSERAND Jérôme

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : RUCHETON Béatrice

OBJET : Protocole transactionnel concernant les incidences financières de la crise sanitaire de la Covid-19 sur l'équilibre financier du contrat de délégation de service public PAM77 et avenant à la convention de financement tripartite.
Protocole transactionnel

Du fait des interruptions ou des réductions de service induites par le confinement généralisé de la population à partir du 17 mars 2020, puis de l'état d'urgence sanitaire déclaré dans le cadre de la pandémie de COVID-19 entre le 24 mars et le 10 juillet 2020, puis des mesures destinées à limiter la propagation de l'épidémie, encore effectives à ce jour, l'équilibre financier du contrat de délégation de service public PAM77, dont le titulaire est FlexCité 77, a été modifié. Il est proposé que le Département verse des indemnités à FlexCité 77 via un protocole transactionnel, indemnités qu'Ile-de-France Mobilités et la Région Ile-de-France acceptent de financer, via la conclusion d'un avenant à la convention de financement tripartite.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 3/02 en date du 21 décembre 2012, approuvant la délégation de compétence du Stif pour une durée de 6 ans à compter du nouveau dispositif, approuvant la convention de financement du service Pam 77 entre le Stif, la Région Ile-de-France et le Département et adoptant le principe de la délégation de service public comme mode de gestion du service Pam 77,

VU la convention de financement tripartite entre le Stif, la Région Ile-de-France et le Département signée le 15 octobre 2013,

VU la délibération du Conseil général n° 3/02 en date du 13 février 2014 attribuant le contrat de Délégation de Service Public pour la gestion du service Pam 77 à la société FlexCité77 pour une durée de 6 ans à compter du 21 juillet 2014,

VU la délibération du Conseil général n° CG-2014/12/18-3/03 en date du 18 décembre 2014 approuvant l'avenant n° 1 au contrat de DSP relatif à la tarification usagers à compter du 1er janvier 2015,

VU la délibération du Conseil général n° CG-2015/02/13-3/02 en date du 13 février 2015 approuvant l'avenant n° 2 au contrat de DSP relatif à la subvention du Stif pour le financement du nouveau logiciel de gestion et d'exploitation du service Pam 77,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2015/12/18-3/02 en date du 18 décembre 2015 approuvant l'avenant n° 3 au contrat de DSP relatif aux règles applicables aux services groupés et à l'adoption des tarifs usagers à compter du 1er janvier 2016,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2016/12/15-3/06 en date du 15 décembre 2016 approuvant l'avenant n° 4 au contrat de DSP relatif aux règles applicables aux services groupés et à l'adoption des tarifs usagers à compter du 1er janvier 2017,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017/11/24-3/04 en date du 24 novembre 2017 approuvant l'avenant n° 5 au contrat de DSP relatif à la tarification usagers à compter du 1er janvier 2018,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018/12/20-3/03B en date du 20 décembre 2018 approuvant l'avenant n° 6 au contrat de DSP relatif à la tarification usagers à compter du 1er janvier 2019,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019/06/14-3/02 en date du 14 juin 2019 approuvant l'avenant n° 7 au contrat de DSP relatif à l'article 3.9 pour la mise en place d'une expérimentation de desserte d'établissements et services médico-sociaux,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019/11/15-3/06B en date du 15 novembre 2019 approuvant l'avenant n° 8 au contrat de DSP relatif à la tarification usagers à compter du 1er janvier 2020,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019/11/15-3/06C en date du 15 novembre 2019 approuvant l'avenant n° 9 au contrat de DSP relatif à la prolongation du contrat d'une durée de sept mois (7),

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2020/06/19-3/03A en date du 19 juin 2020 approuvant l'avenant n° 10 au contrat de DSP relatif à la prolongation du contrat d'une durée de quatre mois (4),

VU la délibération du Conseil départemental n°3/03B en date du 19 juin 2020, approuvant la prolongation de la délégation de compétence avec Ile-de-France Mobilités pour une durée de 5 ans (du 21 juillet 2020 au 20 juillet 2025), approuvant la convention de financement du service Pam 77 entre Ile-de-France Mobilités, la Région Ile-de-France et le Département,

VU la convention de financement tripartite approuvée entre Ile-de-France Mobilités (Délibération n°2020/210 du 10 juin 2020), la Région Ile-de-France (Délibération n° CP 2020227 du 27 mai 2020) et le Département (Délibération n°3/03B du 19 juin 2020),

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le protocole transactionnel relatif au contrat de délégation de service public PAM77, tel que joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ce protocole au nom du Département.

Article 3 : d'imputer les crédits nécessaires à l'action « PAM77 », opération « Protocole transactionnel PAM77 »

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à Smaïl DJEBARA
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Daisy LUCZAK

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (2) :

M. Pierre BACQUÉ
M. Arnaud de BELENET



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne